



Admission conditionnelle menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école, 1^{re} partie

Section A – Confirmation des préalables à la qualification de directrice ou de directeur d'école

La présente confirme que :

N° DE MEMBRE

NOM

PRÉNOM ET DEUXIÈME PRÉNOM

a obtenu la qualification additionnelle suivante :

QUALIFICATION ADDITIONNELLE

DATE D'OBTENTION

FOURNISSEUR

NOM ET TITRE DE LA PERSONNE AUTORISÉE PAR LE FOURNISSEUR

SIGNATURE DE LA PERSONNE AUTORISÉE

DATE

Section B – Admission conditionnelle menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école, 1^{re} partie

La présente confirme que :

N° DE MEMBRE

NOM

PRÉNOM ET DEUXIÈME PRÉNOM

accepte l'admission conditionnelle à la qualification de directrice ou de directeur d'école, 1^{re} partie, sous réserve d'avoir suivi avec succès le cours inscrit à la section A ci-dessus. Sur présentation d'un certificat de qualification et d'inscription à jour ou d'une attestation électronique où figure le préalable ci-dessus, le fournisseur présentera un rapport à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario afin que cette personne obtienne la qualification de directrice ou de directeur d'école, 1^{re} partie.

FOURNISSEUR

DÉBUT DE LA 1^{re} PARTIE DE LA QUALIFICATION DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR D'ÉCOLE

NOM ET TITRE DE LA PERSONNE AUTORISÉE PAR LE FOURNISSEUR

SIGNATURE DE LA PERSONNE AUTORISÉE

DATE

Section C – Consentement du membre

Par la présente, je confirme savoir que je n'obtiendrai pas la qualification de directrice ou de directeur d'école, 1^{re} partie, à moins de fournir la preuve officielle d'avoir obtenu les préalables requis d'ici la fin du cours.

SIGNATURE DU MEMBRE

DATE